

Cohabitation difficile autour du plan loup

Article paru dans la revue Montagnes Magazine d'octobre 2013

MONTAGNES

magazine

**INCONTOURNABLES
PÉPITES D'AUTOMNE**

VERDON

- › Le tour des gorges en 5 jours
- › 10 grandes voies équipées pour approcher le mythe
- › Hier au Verdon, les 1970's

CALANQUES

- › Randonnées côtières de Marseille à La Ciotat
- › 7 traversées au-dessus de la mer en chaussons

BASE JUMP - WINGSUIT

Retour sur un sport extrême

**MATOS
CHAUSSONS** pour la
grande voie, le **BEST OF**

N° 395/OCTOBRE 2013

L 12056 - 395 - F: 5,50 € - RD



Cohabitation difficile autour du Plan loup

Insuffisant pour les uns, inadapté pour les autres, le Plan d'action national sur le loup mis en place il y a quelques mois peine à convaincre. En jeu : la cohabitation de l'activité pastorale avec le prédateur, espèce protégée par la Convention de Berne, dont on estime à environ trois cents le nombre d'individus présents sur le territoire français.

Début septembre, des éleveurs des Alpes-Maritimes ont été reçus par une conseillère du président de la République. L'objectif ? Demander l'augmentation des autorisations des tirs de prélèvement de loups, suite aux attaques de troupeaux intervenues pendant l'été. Démarche qui semble avoir été entendue puisque vendredi 13 septembre, la préfecture des Alpes-Maritimes a accordé le droit aux chasseurs de participer aux battues sur des secteurs définis, pour « augmenter l'efficacité des opérations de prélèvement », selon les mots de la préfecture. Auparavant, les tirs de prélèvement ne pouvaient s'effectuer qu'en présence d'au moins un agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Si cette décision de la préfecture des Alpes-Maritimes semble prendre acte de la position défendue par les éleveurs, difficile d'imaginer qu'elle parviendra à apaiser les esprits. Pour Olivier Bel, éleveur en charge du dossier Loup à la Confédération paysanne, le constat est sans appel : « Le Plan loup n'est pas à la hauteur de la situation vécue par les éleveurs, c'est de la poudre aux yeux. Il n'est pas possible de faire cohabiter le loup avec notre activité, qui se trouve donc mise en danger. Nous demandons une régulation beaucoup plus forte, avec des systèmes de piégeage pour les loups qui ne se contentent pas d'attaquer que pour manger et se rapprochent dangereusement des zones habitées. » Depuis 2008, le nombre d'attaques des troupeaux a doublé, faisant 5848 victimes dans les Alpes françaises en 2012.

Signé en mai dernier pour la période 2013-2017, le Plan loup contient deux volets principaux : l'indemnisation des éleveurs suite aux pertes liées aux attaques et la mise en place de tirs de prélèvement sur la population de loups, en fonction de la croissance de l'espèce. Mi-septembre, six autorisations de prélèvement avaient été données et deux loups abattus dans le cadre de ces prélèvements, dans les Alpes françaises. Le nombre maximal de loups pouvant être tués étant de 24 pour la période 2013-2014.

Effaroucher et pas tuer

Pour Jean-François Darmstaedter, président de l'association FERUS, qui œuvre pour la protection du loup, la cohabitation entre le loup et les éleveurs ne pourra se résoudre à coups de tir de prélèvement. « Abattre les loups ne résoudra rien car ces tirs interviennent après les attaques. Nous défendons donc les tirs d'effarouchement, qui permettent d'éduquer les loups en leur apprenant à ne pas s'approcher, ainsi qu'un renforcement de la présence humaine autour des troupeaux. »

Une réunion du Groupe national loup (GNL) se tiendra le 14 octobre prochain à Lyon et pourrait décider de nouveaux ajustements à apporter au plan d'action.

S. P.

